

Tout savoir sur votre chauffage...

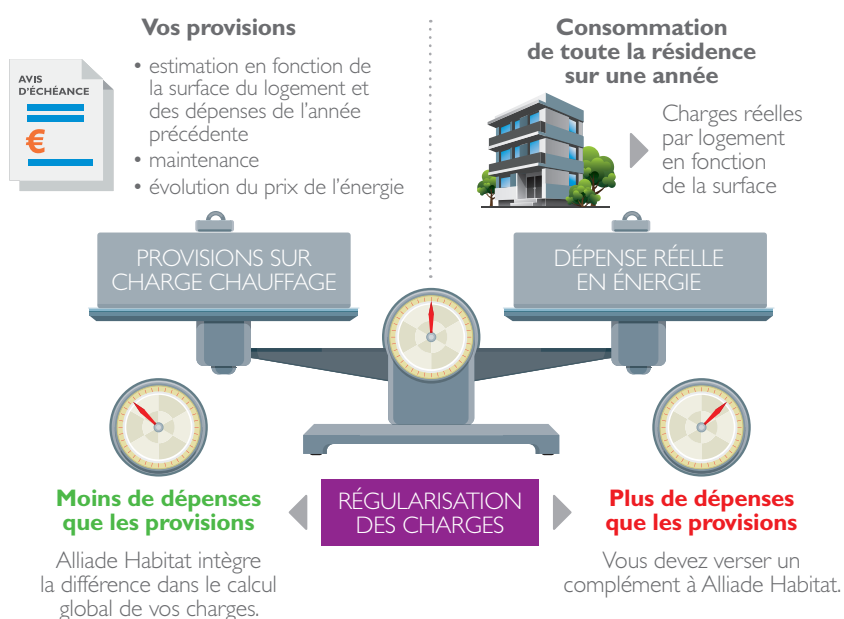
Vous bénéficiez d'un chauffage collectif ?

COMMENT FONCTIONNE LE CHAUFFAGE COLLECTIF ?

Une chaufferie collective fonctionnant au gaz produit de l'eau chaude qui circule dans les radiateurs ou les planchers de vos logements.

Si votre résidence est équipée d'un chauffage collectif au gaz, la température est réglée à 19°C pour l'ensemble des pièces du logement. Certaines résidences disposent d'un chauffage collectif de base électrique couplé à des convecteurs d'appoint. La température proposée est à 14°C ; le complément de chauffage est assuré par les convecteurs individuels.

LE COÛT DU CHAUFFAGE COLLECTIF



ATTENTION !

Parfois, les radiateurs peuvent être froids. Cela est dû aux sondes extérieures qui permettent d'adapter le fonctionnement de la chaudière aux besoins :

- > S'il fait froid dehors, la chaudière fonctionne à pleine puissance et les radiateurs sont donc chauds,
- > S'il ne fait pas très froid dehors, la chaudière anticipe un besoin de chauffage moins important et fonctionne à faible puissance. Ainsi, les radiateurs peuvent être tièdes ou froids.

La nuit, certains systèmes de chauffage réduisent leur puissance pour réaliser des économies d'énergie : la température baisse un peu. Il ne s'agit pas d'une panne.



**70 % des chaufferies collectives
des résidences Alliade Habitat
ont moins de 10 ans.**



ECO-GESTE !

En réduisant votre consommation d'énergie, vous faites un geste pour la planète et vous réalisez des économies. Plus vous chauffez votre logement, plus la dépense globale de la résidence augmente et plus vos charges individuelles seront importantes.



Vous bénéficiez d'un chauffage individuel

COMMENT FONCTIONNE LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL ?

C'est vous-même qui décidez de la mise en marche du chauffage.

Vous pouvez régler la température soit avec un thermostat d'ambiance soit par les radiateurs. La température idéale dans un logement est à 19°C.

COMMENT S'ENTRETIENT UN CHAUFFAGE INDIVIDUEL ?

Alliade Habitat a des contrats d'entretien avec des sociétés spécialisées qui doivent contrôler une fois par an le bon fonctionnement de votre installation.

ATTENTION !

Votre chaudière individuelle doit être obligatoirement entretenue tous les ans pour son bon fonctionnement et votre sécurité. Pensez à répondre aux avis de passage de la société d'entretien et à honorer le rendez-vous.

Que faire en cas de panne de votre chauffage ?



Vous devez contacter le prestataire en charge du chauffage dans votre résidence.

Ses coordonnées vous ont été transmises à votre arrivée dans le logement ; elles se trouvent aussi dans votre hall d'entrée et dans votre espace locataire sur notre site Internet.



ECO-GESTE

La bonne température !

Surveillez les températures des radiateurs en programmant une température de 19°C le jour et de 17°C la nuit. Dans les pièces peu occupées, 17 °C peuvent être maintenus même en journée. C'est facile grâce aux horloges de programmation et aux robinets thermostatiques des radiateurs.

N'hésitez pas à baisser le chauffage lors de beaux jours de printemps et d'automne et quand vous vous absentez.



Pensez-y !

Même en hiver, aérez bien votre logement (quelques minutes par jour) et surtout veillez à bien laisser les ventilations ouvertes, ne les bouchez pas : la circulation d'air évite les moisissures.

